

Délibération du 16 Décembre 2022

délibération **N°2022-77 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la fourniture et la livraison de conteneurs mobiles de compostage des biodéchets**

Madame Marie BENEVEISE, Présidente, informe que Savoie Déchets souhaite poursuivre le déploiement sur sites décentralisés des solutions de traitement des biodéchets par compostage industriel. Aussi, il sera nécessaire de compléter le parc matériel existant dès 2023.

Il est donc proposé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique en vue de la conclusion d'un accord-cadre avec émission de bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison de conteneurs mobiles de compostage des biodéchets.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par émission de bons de commandes avec un engagement sur un montant minimum de 100 000 € HT et un montant maximum de 400 000 euros HT sur une durée globale de 4 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;
Vu les statuts de Savoie Déchets ;
Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2022-10C, du Comité Syndical du 28 janvier 2022, relative au principe de déploiement d'une unité pilote de traitement des bio déchets par compostage ;
Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation selon un appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison de conteneurs mobiles de compostage des biodéchets.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commande à venir et tous les documents y afférents.

Le Secrétaire de séance,
Arthur BOIX-NEVEU

La Présidente,
Marie BENEVEISE

